



Hotel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
L-4138 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

Exercice 2011

Article budgétaire : 2/1390/7410/005 titre n°1

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010

au montant de EUR ---- ~~7980,60~~ €----

(en toutes lettres) sept mille neuf cent quatre-vingt virgule soixante euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2011

Le chef de service,

Le présent rôle des exercices 2004 à 2010 a été arrêté à la somme de sept mille neuf cent quatre-vingt virgule soixante euros par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de sept mille neuf cent quatre-vingt virgule soixante euros

Esch-sur-Alzette, le

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et

Luxembourg, le

Titre

Numéro:.... 1
Date:..... 25.01.2011
Article:..... 2011 - 2/1390/7410/005
Libellé:..... IMPOT FONCIER

En vertu d'une décision d'ordonnancement du collège des bourgmestre et échevins et conformément aux articles 94 et 135 de la loi communale du 13 décembre 1988, le receveur communal encaissera

la somme de

*****7 980,60 EUR

aux dépens de

Voir page(s) suivante(s) les 74 débiteurs

Objet

Ainsi ordonné à Esch-sur-Alzette, le 25.01.2011

Le Secrétaire,

L'Echevin,

Le Bourgmestre,



CLEMENT JEANNOT

Vu et approuvé

Esch-sur-Alzette, le _____

Le conseil communal,

Point de l'ordre du jour _____